Ville de Grevenmacher
Muselmetropol

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de Trèves, Avenue Prince Henri, Place du Marché aux Bestiaux afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant le réaménagement de la rue de Trèves. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	**rue de Trèves, Avenue Prince Henri, Place du Marché aux Bestiaux**
Début :	**jeudi, 12 novembre 2026 à 07:00**
Fin :	**vendredi, 4 décembre 2026 à 16:00**
Motif :	le réaménagement de la rue de Trèves
Règlement :	GRE-144-2026

Grevenmacher, le 10 novembre 2026

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Carine Majerus

La bourgmestre,

Monique Hermes